

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 85/422 / du 1/4/85

Portant nomination de Monsieur DOUKOUMAKA  
Gabriel en qualité de Directeur de l'Institut  
National de Recherche et d'Action Pédagogiques

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur DOUKOUMAKA Gabriel, Professeur de Lycée de 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

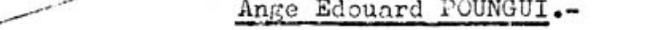
.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

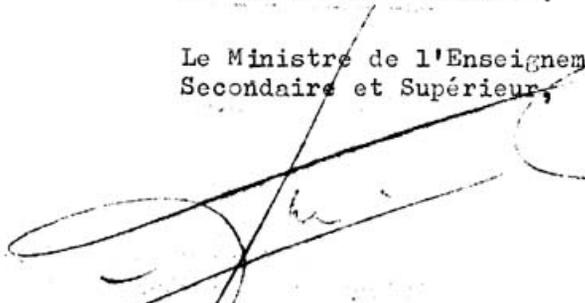
Fait à Brazzaville, le 1er Avril 1989

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement  
Secondaire et Supérieur,



Ange Edouard POUNGUI.-



Daniel A B I B I.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la  
Refonte de la Fonction Publique et de la  
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du  
Budget,



Bernard COMBO MATSIONI.-



Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

